

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2015

Compte-rendu

Etaient présents : MM. AUTHIER André, CHALULEAU Christophe, DELMAS Marcelle, BLANC Alain, MAZET Jean-Jacques, BONNEL Dominique, GIEULES Jean-Paul, ANGLADE Lisette.

Absent : M. GIRARD Mathieu.

Date de la convocation : 08 septembre 2015

Secrétaire de séance : M. GIEULES Jean-Paul

Mr le Maire remercie les membres présents et propose de passer à l'ordre du jour, après que le compte rendu de la précédente réunion ait été approuvé sans observation.

1) – PATRIMOINE COMMUNAL : gestion et travaux

DIAGNOSTIC ERP – Mission APAVE pour le Dossier ADAP :

Décision n°39

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 26.08.2015 approuvant la mission de l'APAVE en vue de réaliser le diagnostic d'accessibilité sur les bâtiments communaux recevant du public.

Mr CHALULEAU Christophe, 1^{er} Adjoint, présente dossier technique et financier des travaux à réaliser, accompagné du calendrier pluriannuel, qui doivent être déposés auprès des services compétents de l'Etat pour le 25 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après études des éléments présentés (détail des travaux par année et pour chaque bâtiment concerné), considérant l'obligation pour la commune de réaliser ce diagnostic, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le dossier technique et financier élaboré par l'APAVE (cf. tableau récap : travaux sur 6 ans pour une estimation globale de 161 545 €). Mr le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette décision.

REFECTION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Décision n°40

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 17.07.2014 approuvant le programme de travaux de la Salle Polyvalente (Foyer communal) pour un montant de 70 000 HT. Il précise que ce dossier n'a pas été retenu pour les subventions sollicitées et dans le temps imparti, en particulier à cause de la priorité des financements attribués sur les travaux suite aux intempéries de novembre 2014.

Mr CHALULEAU expose à l'Assemblée la nécessité de poursuivre ce programme de travaux de réfection de la Salle Polyvalente pour des raisons de sécurité, d'accessibilité, d'économie d'énergie et présente un projet modifié, établi par J. L RAYNAUD, Architecte, qui intègre de nouveaux éléments de réflexion. Le montant de l'estimation s'élève à 132 000 € ht (158 400 € ttc).

PLAN DE FINANCEMENT				
Coût opération		132 000	TVA	TOTAL TTC
ETAT	40%	52 800		
REGION	10%	13 200		
CONSEIL GENERAL	30%	39 600		
Commune	20%	26 400	26 400	
TOTAL		132 000	26 400	158 400

Le Conseil Municipal, après étude des éléments présentés, considérant les objectifs relatifs à ce projet, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le dossier technique et financier pour un montant de 132 000 € ht.
- sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat (DETR), de la Région et du Département.
- autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

2) – QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55. Affiché le 23 Septembre 2015.

Le Maire,

André AUTHIER